



Factures demi-pension 1er trimestre 2021/2022

publié le 09/11/2021

Les factures de demi-pension du 1er trimestre 2021/2022 (septembre à décembre 2021) ont été envoyées ce jour par mail.

Merci de vous assurer de la bonne réception de cette facture et de vous rapprocher de l'administration dans le cas contraire. Pour les familles ne nous ayant pas transmis d'adresse mail, la facture va être remise à votre enfant par la vie scolaire. Merci de nous communiquer une adresse mail valide.

Pour le règlement, si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique, vous devez régler votre facture auprès de la gestionnaire :

- ▶ soit par chèque, à l'ordre de l'agent comptable du collège de Thénézay
- ▶ soit en espèces

Cette facture est à régler pour le mardi 23 novembre 2021 au plus tard

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, nous vous invitons à contacter l'établissement au plus vite



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.